

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
Date de la convocation		
06/10/2023		
Date d'Affichage		
16/10/2023		

Séance du 13 octobre 2023

DCM N° 2023-81

L'an deux mil vingt-trois

Et le treize octobre

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

21 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, CROCE AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTE Christine, FABRIZY Bernard, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, NAPPO Michelle.

5 Membres absents excusés (procurations) :

M. SILVESTRI Dominique a donné procuration à M. PASQUALINI Maurice

MME BERTOLUCCI Marie-Christine a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie-Dominique

M. GIAFFERI Michael a donné procuration à M. POZZO DI BORGO Louis

M. LECA Jean-Louis a donné procuration à M. BIAGGINI Jean

MME PORTA Marine a donné procuration à MME SIMONI PIACENTINI Céline

3 Absents : MALPELI Stéphane, FICO Aurélie, MARTEL Enzo

Madame SIMONI PIACENTINI Céline est nommée secrétaire

**Objet de la délibération**

Rapports prix et qualité du service public de l'eau et de l'assainissement Communauté d'Agglomération de Bastia

VU l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Communautaire en date du 18 septembre 2023 se rapportant aux rapports relatifs au prix et à la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'exercice 2022, sur le territoire intercommunal,

ATTENDU que les rapports, outils de connaissance et de communication doivent être présentés aux assemblées délibérantes des communes membres.

OÙ l'exposé de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**PREND ACTE**

De la présentation des rapports, ci-annexés, relatifs au prix et à la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'exercice 2022, sur le territoire intercommunal.

**AUTORISE**

Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE  
Michel SIMONPIETRI





CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA

acqua  
publica  
La Rése des Eau du Pays Bastiais

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

*Exercice 2022*

**Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	4
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1) .....	5
1.4.	Nombre d'abonnés .....	5
1.5.	Eaux brutes .....	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes .....	8
1.6.	Eaux traitées .....	9
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022 .....	9
1.6.2.	Production .....	9
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	10
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	11
1.6.5.	Autres volumes .....	12
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	12
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	12
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	13
2.1.	Modalités de tarification .....	13
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	13
2.3.	Recettes .....	15
3.	Indicateurs de performance .....	17
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	17
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	17
3.3.	Indicateurs de performance du réseau .....	19
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	19
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	20
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) .....	21
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	22
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	22
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) .....	23
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1) .....	23
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) .....	23
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) .....	25
3.9.	Taux de réclamations (P155.1) .....	25
4.	Financement des investissements .....	26
4.1.	Branchements en plomb .....	26
4.2.	Montants financiers .....	26
4.3.	État de la dette du service .....	26
4.4.	Amortissements .....	26
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	27
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	27
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	28
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	28
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	28
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	29

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Communauté d'agglomération de BASTIA
- **Nom de l'entité de gestion** : eau potable
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bastia, Furiani, San-Martino-di-Lota, Santa-Maria-di-Lota, Ville-di-Pietrabugno
- **Existence d'une CCSPL**  Oui  Non
- **Existence d'un schéma de distribution**  Oui, date d'approbation\* : .....  Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- **Existence d'un règlement de service**  Oui, date d'approbation\* : 09/12/2020  Non
- **Existence d'un schéma directeur**  Oui, date d'approbation\* : 2009 (Remis à jour en 2020)  Non

## 1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en  Régie par Régie à autonomie financière et dotée de la personne morale

\* Approbation en assemblée délibérante

*Nature du contrat : Pas de Contrat – Gestion en Régie*

- Nom du prestataire : ACQUA PUBLICA
- Date de début de contrat : *Sans Objet*
- Date de fin de contrat initial : *Sans Objet*
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : *Sans Objet*
- Nombre d'avenants et nature des avenants : *Sans Objet*
- Nature exacte de la mission du prestataire : *Sans Objet*

### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 63 206 habitants au 31/12/2022 (62 717 au 31/12/2021).

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 30 798 abonnés au 31/12/2022 (30 514 au 31/12/2021).

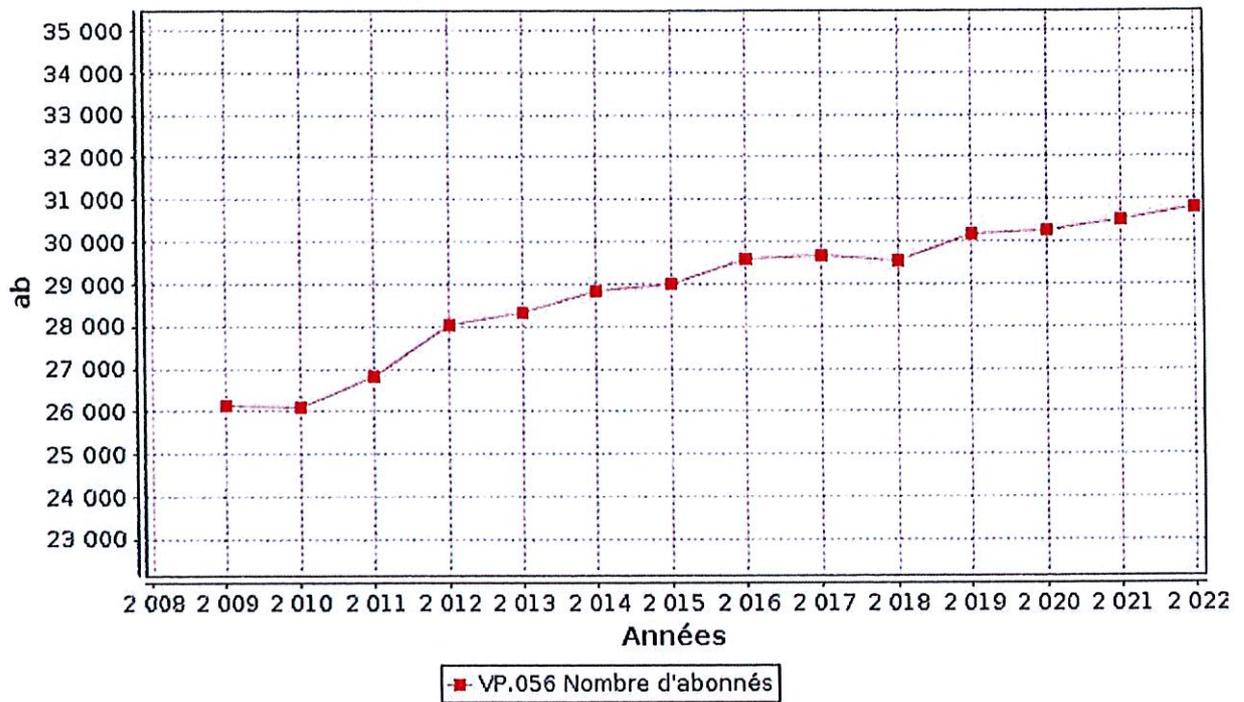
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Bastia	22825	19448	3577	23025	0,90 %
Furiani	2714	2412	350	2762	1,70 %
San-Martino-di-Lota	1682	1561	136	1697	0,80 %
Santa-Maria-di-Lota	1070	1009	66	1075	0,40 %
Ville-di-Pietrabugno	2223	2061	178	2239	0,70 %
<b>Total</b>	<b>30 514</b>	<b>26491</b>	<b>4307</b>	<b>30 798</b>	<b>0,90%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 125,43 abonnés/km au 31/12/2022 (125,28 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,05 habitants/abonné au 31/12/2022 (2,06 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 105,25 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2022. (105,51 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021).



## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 2 499 530 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2022 (2 689 696 pour l'exercice 2021).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Source de Pinacioletta 2			0	0	___%
Source de Yatta 2			0	0	___%
Source de Yatta 1			0	0	___%
Source d'Alzetu			0	0	___%
Source de Pinacioletta 1			37 776	27 110	-28,2%
Perelli			108 702	93 671	-13,8%
Suariccia 1 et 3			1 288 011	1 107 511	-14%
Prise du Bevinco			1 096 991	1 129 483	3%
Sagastrone			124 142	110 977	-10,6%
Source de Campoli			34 074	30 778	-9,7%
<b>Total</b>			<b>2 689 696</b>	<b>2 499 530</b>	<b>-7,1%</b>

(1) Débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit

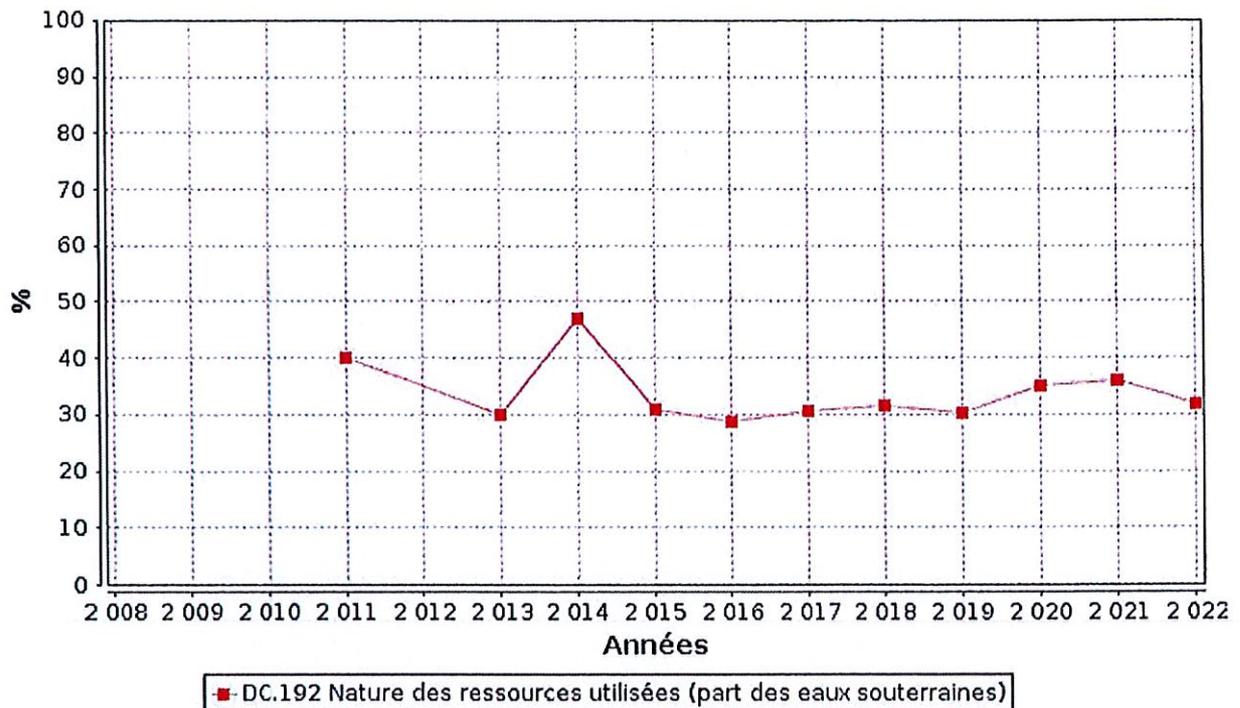
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 31%.

*Nota :* Les captages dont le volume figurant dans le tableau ci-dessus est à 0 m<sup>3</sup> sont en réalité des ressources actives, néanmoins leur volume est comptabilisé de manière déportée.

Les volumes sont comptabilisés de la façon suivante :

- Les volumes comptabilisés au niveau de la source de Pinacioletta 1, sur la commune de Ville di Pietrabugno (Hameau de GUATELLA), est la somme des volumes prélevés à partir des sources de Pinacioletta 1 et 2.
- Les volumes comptabilisés au niveau de la source de Campoli, sur la commune de BASTIA (Hameau de SUERTA), est la somme des volumes prélevés à partir des sources de Yatta 1 et 2 ainsi que de Campoli.
- Les volumes comptabilisés au niveau de la source de Perelli, sur la commune de Santa Maria di Lota (Hameau de MANDRIALE), est la somme des volumes prélevés à partir des sources de Perelli et d'Alzetu.





### 1.5.2. Achats d'eaux brutes



Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

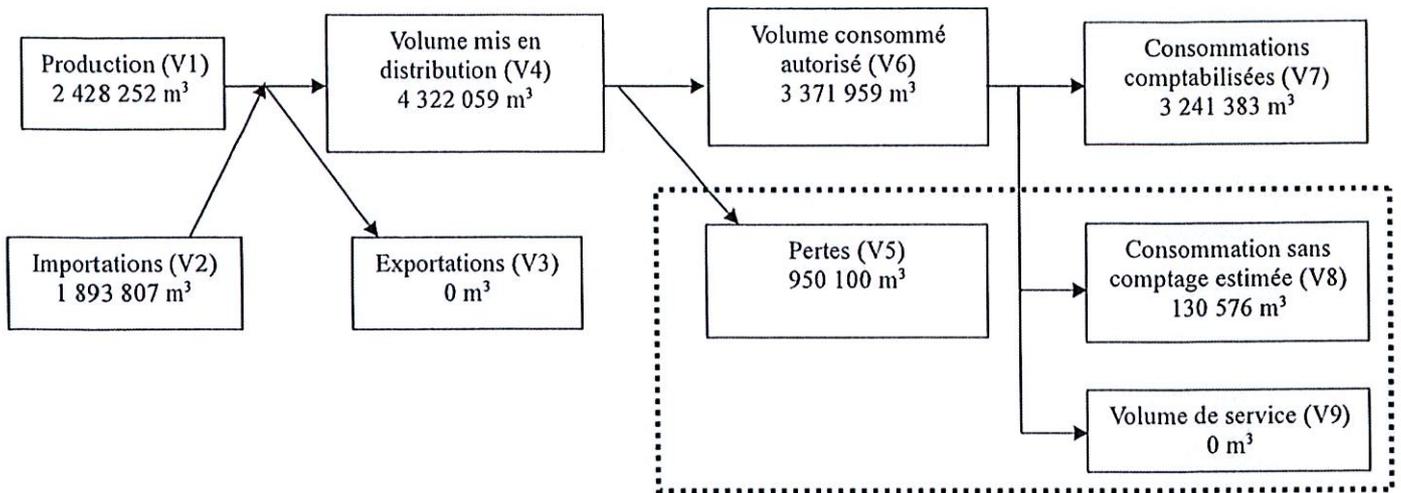
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Observations
OEHC	1 832 718	1 893 807	0,03 %
<b>Total</b>	<b>1 832 718</b>	<b>1 893 807</b>	<b>0,03 %</b>

*Nota :* Ce volume d'eau brute acheté à l'OEHC vient s'ajouter au volumes prélevés à partir de nos propres installations (voir paragraphe 1.5.1). Il est potabilisé à partir de notre Usine de traitement du LANCONE.



## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



### 1.6.2. Production

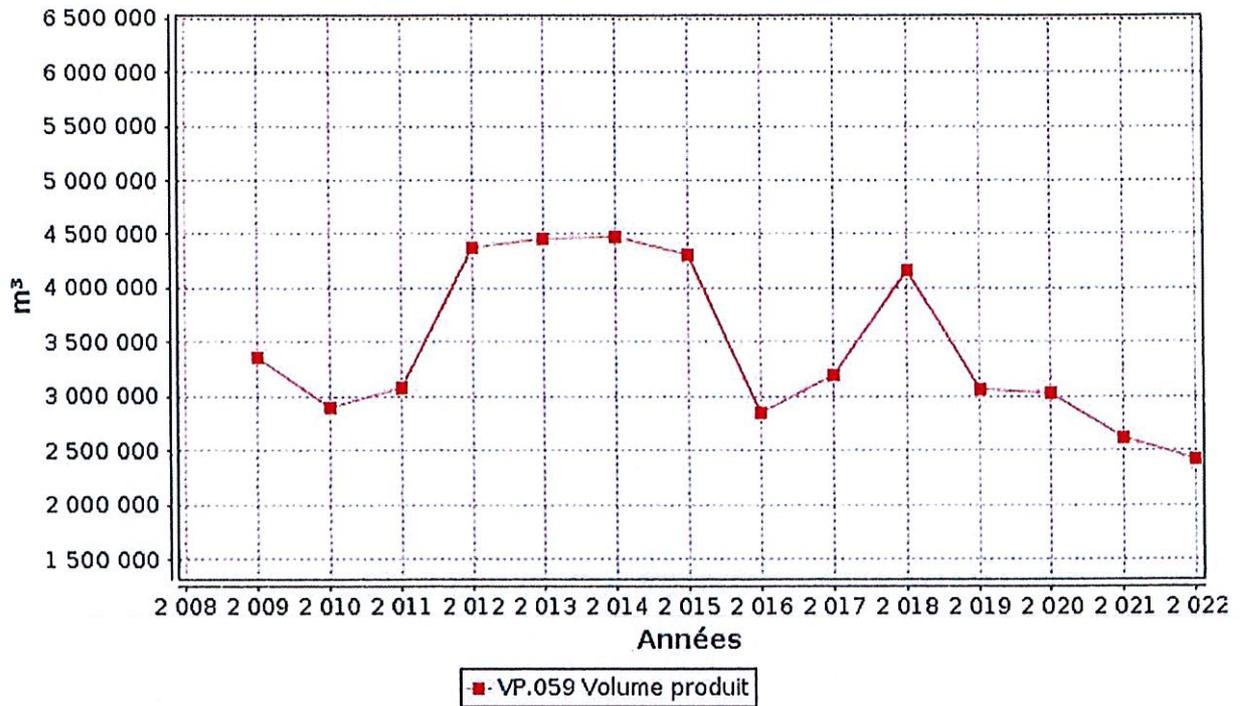


Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Usine de traitement d'eau potable du LANCONE	Traitement complet

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m³	Volume produit durant l'exercice 2022 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Source de Pinacioletelle 2	0	0	___%	100
Source de Yatta 2	0	0	___%	100
Source de Yatta 1	0	0	___%	100
Source d'Alzetu	0	0	___%	100
Source de Pinacioletelle 1	37 776	27 110	-28,2%	100
Perelli	108 702	93 671	-13,8%	100
Suariccia 1 et 3	1 288 011	1 107 511	-14%	100
Prise du Bevinco	1 027 872	1 058 205	3%	100
Sagastrone	124 142	110 977	-10,6%	100
Source de Campoli	34 074	30 778	-9,7%	100
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>2 620 577</b>	<b>2 428 252</b>	<b>-7,3%</b>	<b>100</b>



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>1 832 718</b>	<b>1 893 807</b>	<b>3,3%</b>	<b>100</b>

Commentaire concernant le volume acheté : Achat d'eau brute réalisée auprès de l'Office d'Equipement Hydraulique de CORSE. La ressource est la rivière du GOLO.

## 1.6.4.

## Volumes vendus au cours de l'exercice



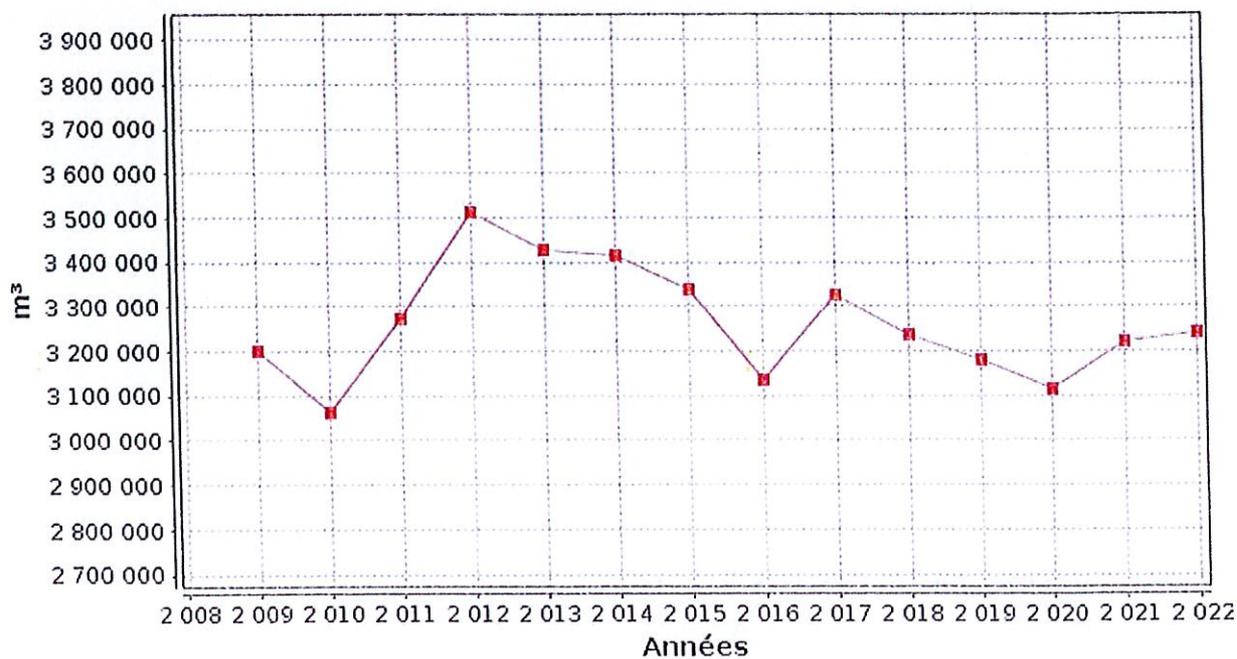
Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	2 120 082	3 241 383	52,9%
Abonnés non domestiques	1 099 399	0	-100%
Total vendu aux abonnés (V <sub>7</sub> )	3 219 481	3 241 383	0,7%
Service de <sup>(2)</sup>			
Service de <sup>(2)</sup>			
Total vendu à d'autres services (V <sub>3</sub> )	0	0	___%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Commentaire concernant les volumes vendus aux abonnés domestiques : Volume vendu + Remboursement données sociales Régie

Commentaire concernant les abonnés non domestiques : En 2021 nous avons considéré (comme cela à toujours était fait) que les commerces, administrations et industries n'étaient pas des abonnés domestiques. Or, après relecture de la définition de ce qu'est un abonné domestique il s'est avéré qu'il fallait intégrer ces abonnés en tant qu'abonnés domestiques.



■ VP.232 Volumes consommés comptabilisés

## 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	130 911	130 576	-0,3%
Volume de service (V9)	0	0	___%

## 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	3 350 392	3 371 959	0,6%

## 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 245,54 kilomètres au 31/12/2022 (243,57 au 31/12/2021).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 0 € au 01/01/2022  
0 € au 01/01/2023

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Part de la collectivité</b>			
<b>Part fixe (€ HT/an)</b>			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	45,52 €	45,52 €
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN ____		
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,494 €/m <sup>3</sup>	1,294 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	€	€
<b>Taxes et redevances</b>			
<b>Taxes</b>			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	2,1 %	2,1 %
<b>Redevances</b>			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,041 €/m <sup>3</sup>	0,040 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m <sup>3</sup>	0,28 €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 09/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du / / effective à compter du / / fixant les frais d'accès au service
- Délibération du / / effective à compter du / / fixant ...
- Délibération du / / effective à compter du / / fixant ...

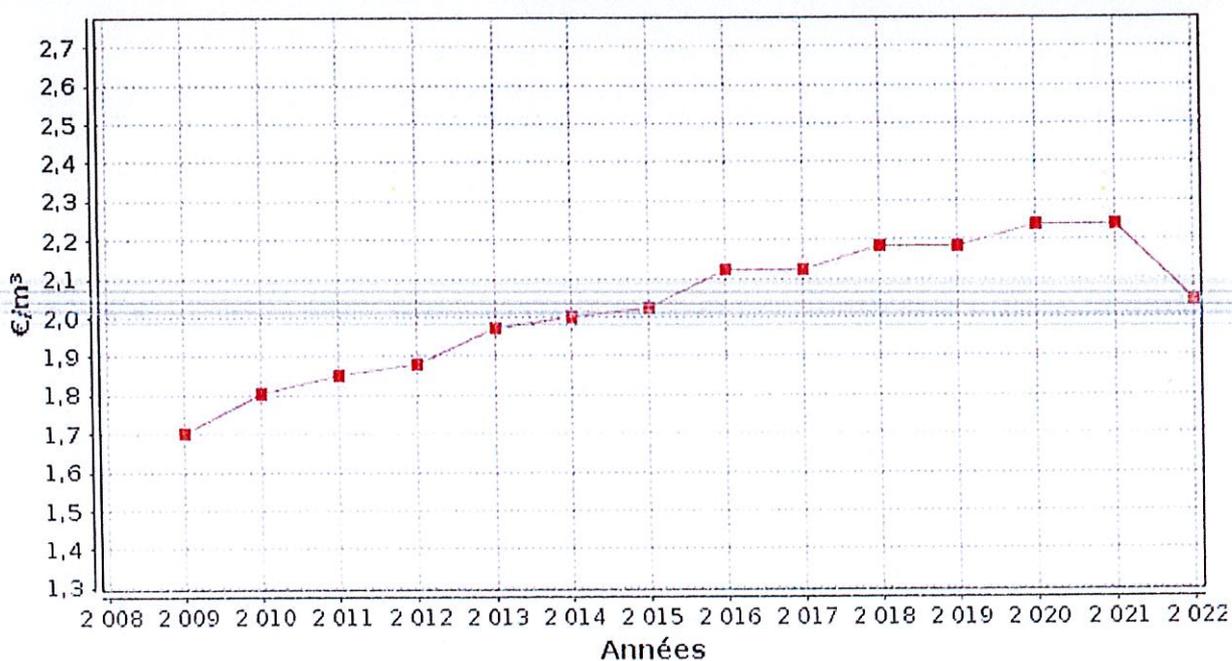
### 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon

l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	45,52	45,52	0%
Part proportionnelle	179,28	155,28	-13,4%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	224,80	200,80	-10,7%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	_____	_____	_____%
Part proportionnelle	_____	_____	_____%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	_____	_____	_____%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	4,92	4,80	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement : .....	0,00	0,00	_____%
Autre : .....	0,00	0,00	_____%
TVA	5,53	5,03	-9,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	44,05	43,43	-1,4%
<b>Total</b>	<b>268,85</b>	<b>244,23</b>	<b>-9,16%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,24</b>	<b>2,04</b>	<b>-8,9%</b>



■ D102.0 Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 1er janvier N+1

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2022 en €/m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2023 en €/m <sup>3</sup>
Bastia	2,24	2,04
Furiani	2,24	2,04
San-Martino-di-Lota	2,24	2,04
Santa-Maria-di-Lota	2,24	2,04
Ville-di-Pietrabugno	2,24	2,04

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle  
 **semestrielle**  
 trimestrielle  
 quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle  
 **semestrielle**  
 trimestrielle  
 quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2022 sont de 3 241 383 m<sup>3</sup>/an (3 219 481 m<sup>3</sup>/an en 2021).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :


### 2.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
<b>Total des recettes</b>			

**Recettes de l'exploitant :**

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	6 514 673	6 649 670	2,07 %
<i>dont abonnements</i>	1 413 171	1 435 677	1,59 %
Recette de vente d'eau en gros	<i>Sans Objet</i>	<i>Sans Objet</i>	<i>Sans Objet</i>
Recette d'exportation d'eau brute	<i>Sans Objet</i>	<i>Sans Objet</i>	<i>Sans Objet</i>
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	<i>Sans Objet</i>	<i>Sans Objet</i>	<i>Sans Objet</i>
Total recettes de vente d'eau	6 514 673	6 649 670	2,07 %
Recettes liées aux travaux	267 975	248 885	-7,12 %
Autres recettes (préciser)	264 615	261 490	-1,18 %
Total autres recettes	532 590	510 375	-4,17 %
<b>Total des recettes</b>	<b>7 074 263</b>	<b>7 160 045</b>	<b>1,60 %</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 6 649 670 € (6 514 673 € au 31/12/2021).

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	195	0	214	0
Paramètres physico-chimiques	195	0	214	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	70%	12
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>100</b>

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

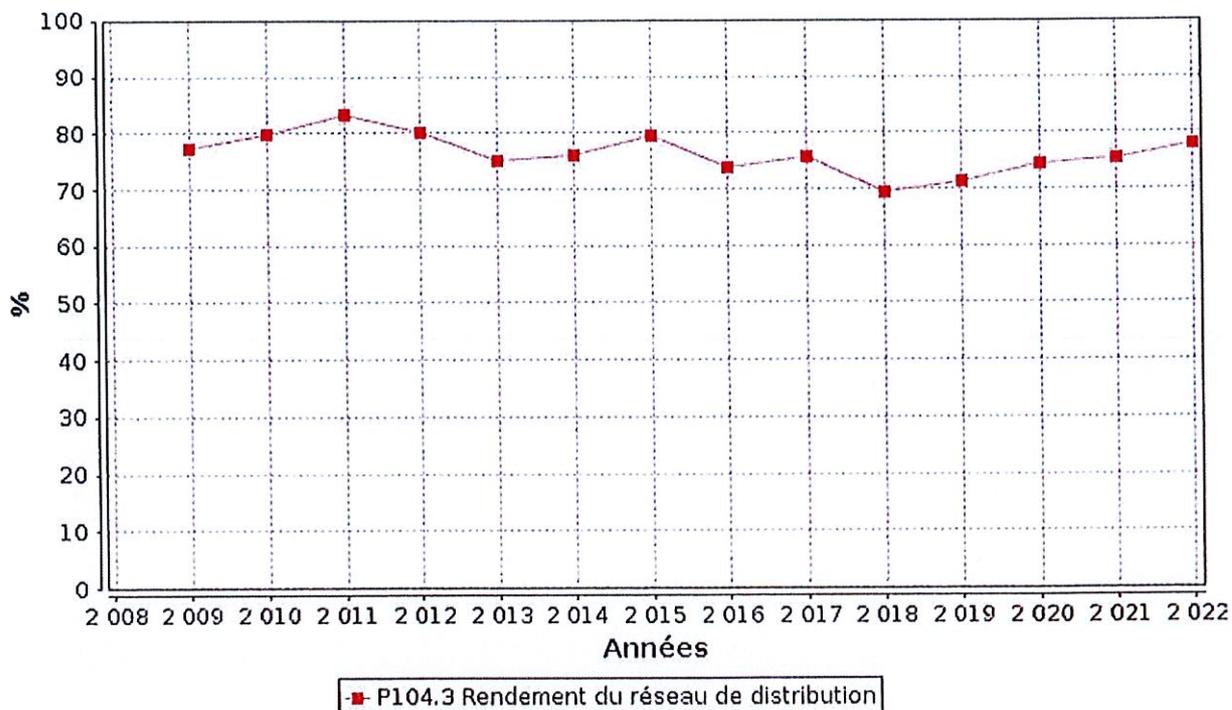
$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	75,2 %	78 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	37,69	37,62
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	72,3 %	75 %

Commentaire concernant le rendement du réseau : Amélioration de près de 3 points de rendement de réseau entre l'exercice 2021 et l'exercice 2022.

Ceci est en partie dû aux investissements effectués (Amiante Ciment phase 1 et au programme de renouvellement des compteurs abonnés).

Les Investissements prévus pour 2023 (Chemisage DN 500 Tunnel - Amiante Ciment Phase 2 - Renouvellement conduite Cap Corse) devraient nous conduire à l'obtention d'un rendement de 80% voir plus en 2024 voir dès 2023.



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 12,1 m<sup>3</sup>/j/km (13,9 en 2021).

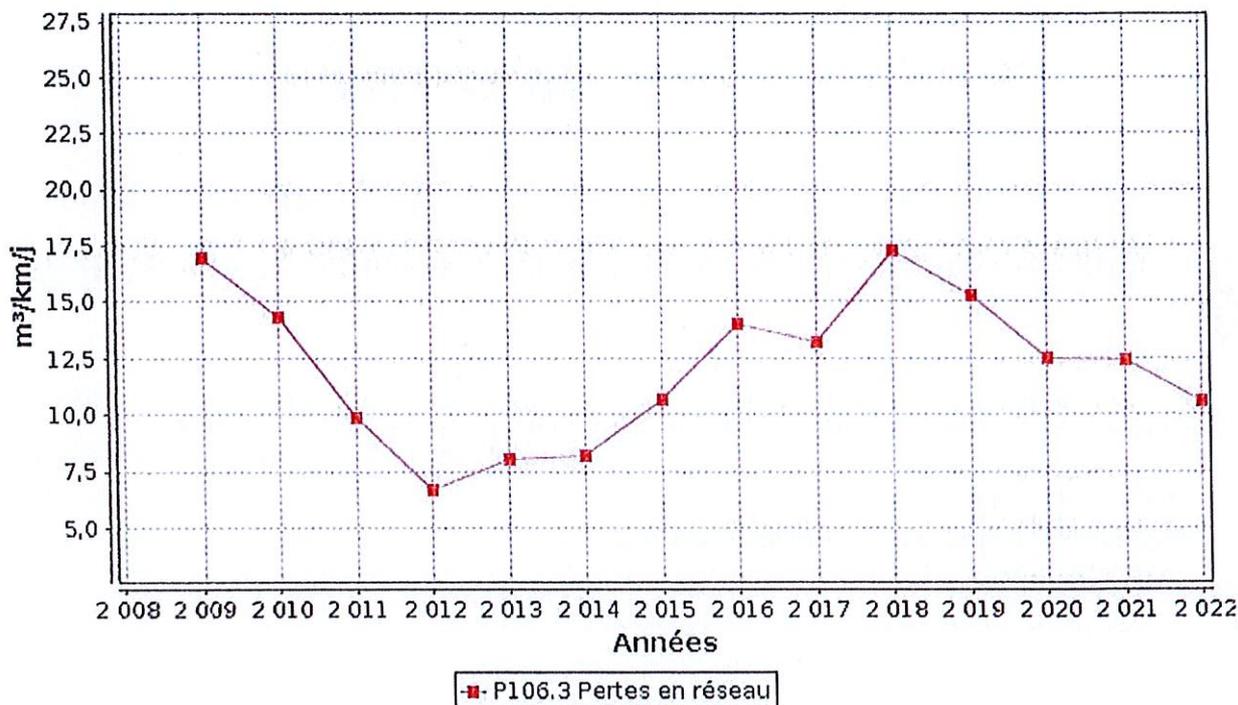
### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de **10,6** m<sup>3</sup>/j/km (12,4 en 2021).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2021	2021	2021	2022
Linéaire renouvelé en km					0,40

Au cours des 5 dernières années, 8,03 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,65% (0,63 en 2021).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 100% (100% en 2021).

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, 195 interruptions de service non programmé ont été dénombrées (130 en 2021), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 6,33 pour 1 000 abonnés (4,26 en 2021).

### 3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de 95% (95% en 2021).

### 3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



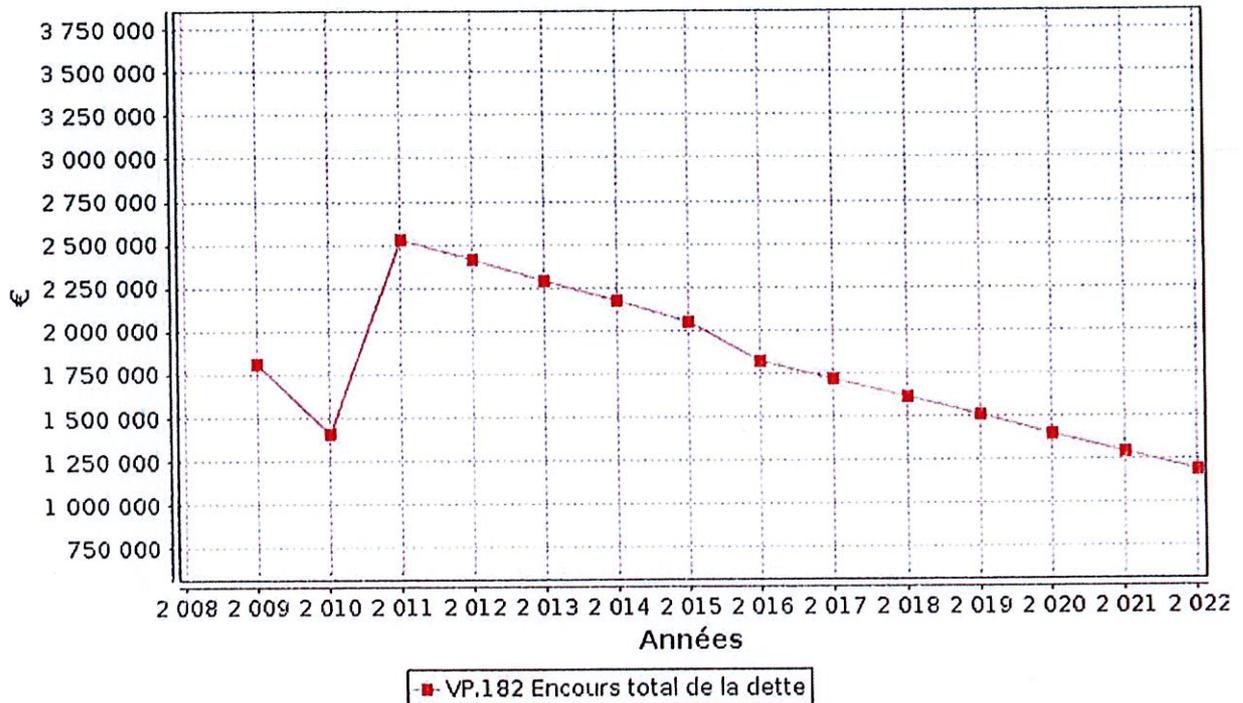
La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	1 295 811	1 190 959
Epargne brute annuelle en €	814 170	-3 249 098
Durée d'extinction de la dette en années	1,6	

Pour l'année 2022, la durée d'extinction de la dette est de 1,6 ans (1,6 en 2021).

Commentaire concernant l'épargne brute annuelle : L'épargne brute annuelle au titre de l'exercice 2022 est négative, compte tenu de l'inscription d'opérations budgétaires de régularisation de dépenses de fonctionnement obligatoires antérieures. En conséquence, les charges ont dépassé largement les produits (soit - 3249097 €).



### 3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	631 474	682 478
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	7 256 815	7 982 480
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2021	8,7	8,55

Pour l'année 2022, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2021 est de 8,55% (8,7 en 2021).

### 3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatifs au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 138

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : *Sans Objet*

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de 4,48 pour 1000 abonnés (8,19 en 2021).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre total des branchements	28 176	28 382
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	934 228	1 408 081
Montants des subventions en €		5 682 313
Montants des contributions du budget général en €		

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 295 811	1 190 959
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	104 928
	en intérêts	59 004

### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 153 315 € (118 764 € en 2021).

#### 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Renouvellement Conduite AC DN 150 mm Route du CAP	3 500 000	
Renouvellement et redimensionnement Réservoir Campo Ventoso	500 000	
Sectorisation Réseau AEP	250 000	
Réalisation Extension réseau Quartier BASSANESE	55 000	
Continuité écologique du BEVINCO	400 000	
Schéma Directeur AEP	200 000	
Reminéralisation Usine du LANCONE	2 000 000	

#### 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



OPERATIONS	Lieu de réalisation	2022	2023	2024	Total	Co-financements publics
Sectorisation réseau AEP (amélioration rendement)	CAB	50 000€	150 000€		200 000€	80% 160 000€ (AE/CdC)
Extension réseau de distribution SUBIGNA/CUTTONI/TEGHIME	Route de St Florent		700 000€	700 000€	1 400 000€	
Dévoisement canalisation DN 500 BIGUGLIA	BIGUGLIA	740 000€	2 960 000€		3 700 000€	80 % 2 960 000€ (AE/CdC)
Dévoisement canalisation DN 500 BIGUGLIA Etude et maîtrise d'œuvre	BIGUGLIA	60 000€	100 000€		200 000 €	
Extension réseau, réhabilitation et création réservoir CAMPO VENTOSO/CARDO	CARDO		500 000€		500 000€	
Renouvellement Feeder Ø150 Pietranera Mionio Travaux	San Martino/ Santa Maria	648 000€	1 944 000€	648 000€	3 240 000€	80% (2.7M) 2 200 000€ (AE/CdC)
Renouvellement Feeder Ø150 Pietranera Mionio Etude	San Martino/ Santa Maria	40 000€	20 000	20 000	100 000€	
Remplacement canalisations - Amiante ciment phase 2	Guaitella/ Alzetto/San Martino/ Santa Maria	1 000 000€			1 000 000€	80% 800 000€ (AE/CdC)
Dévoisement provisoire canalisation dn 300 – Ruisseau Bertrand	TOGA	139 609€			139 609€	
Diagnostic et Schéma Directeur AEP - Programme Travaux	CAB	50 000€	150 000€		200 000€	80% 160 000€ (AE/CdC)
Chemisage Feeder DN 500 Tunnel de Bastia	BASTIA	500 000€			500 000€	80% 400 000€ (AE/CdC)
Extension réseau AEP Lieu dit Techja - chinchine	FURIANI	100 000€			100 000€	
Réhabilitation Forages de Suariccia	Suariccia - Biguglia		60 000€	60 000€	120 000€	
Installation pompage Secours Réservoir de figarella depuis Partine	Santa Maria di Iota	65 000€	65 000€		130 000€	
<b>Total</b>		<b>3 392 609€</b>	<b>6 649 000€</b>	<b>1 428 000€</b>	<b>11 529 609€*</b>	<b>6 680 000€</b>

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, 168 714 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0521 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2022 (0,031 €/m<sup>3</sup> en 2021).

### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



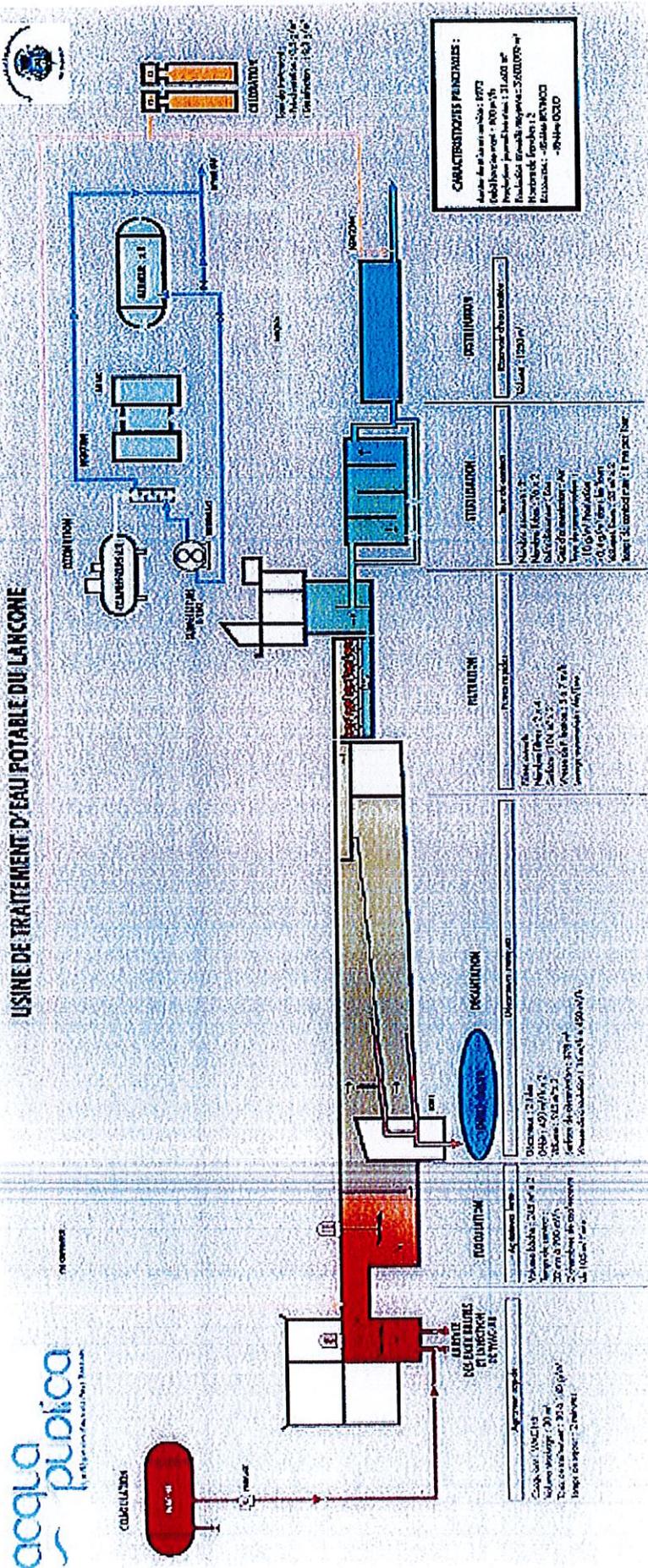
Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
<i>Sans Objet</i>	

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	62 717	63 206
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,24	2,04
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	75,2%	78%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	13,9	12,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	12,4	10,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,63%	0,65%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100%	100%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,031	0,0521
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	4,26	6,33
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	95%	95%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1,6	—
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	8,7%	8,55%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	8,19	4,48

USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DU LANGRONE



**CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :**  
 - Nombre de stations : 1077  
 - Capacité : 1000 m<sup>3</sup>/h  
 - Production : 1000 m<sup>3</sup>/h  
 - Hauteur de l'ouvrage : 20000 m  
 - Éléments : - 20000 m<sup>3</sup>  
 - 20000 m<sup>3</sup>

**DISTILLATION**  
 - Capacité : 1000 m<sup>3</sup>/h  
 - Hauteur : 20000 m

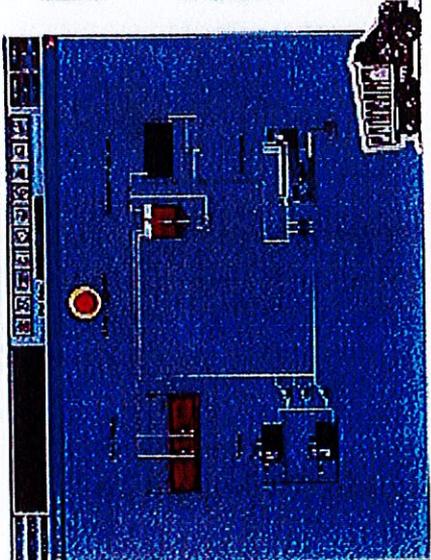
**STABILISATION**  
 - Capacité : 1000 m<sup>3</sup>/h  
 - Hauteur : 20000 m

**FILTRATION**  
 - Capacité : 1000 m<sup>3</sup>/h  
 - Hauteur : 20000 m

**DÉCOUPE**  
 - Capacité : 1000 m<sup>3</sup>/h  
 - Hauteur : 20000 m

**DÉCAUCTION**  
 - Capacité : 1000 m<sup>3</sup>/h  
 - Hauteur : 20000 m

**COAGULATION**  
 - Capacité : 1000 m<sup>3</sup>/h  
 - Hauteur : 20000 m





CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA



# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

*Exercice 2022*

**Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service.....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés.....	5
1.5.	Volumes facturés.....	7
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	8
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	8
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	9
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	10
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	11
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	11
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	11
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service.....	12
2.1.	Modalités de tarification.....	12
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	12
2.3.	Recettes.....	15
3.	Indicateurs de performance .....	16
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux .....	16
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	18
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	18
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	19
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	19
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	21
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2) .....	21
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) .....	21
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	22
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	23
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) .....	23
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) .....	24
3.14.	Taux de réclamations (P258.1) .....	25
4.	Financement des investissements.....	26
4.1.	Montants financiers.....	26
4.2.	Etat de la dette du service .....	26
4.3.	Amortissements .....	26
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	26
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	27
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	28
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	28
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	28
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	29

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Communauté d'agglomération de BASTIA
- **Nom de l'entité de gestion** : assainissement collectif
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bastia, Biguglia, Furiani, San-Martino-di-Lota, Santa-Maria-di-Lota, Ville-di-Pietrabugno
- **Existence d'une CCSPL**  Oui  Non
- **Existence d'un zonage**  Oui, date d'approbation<sup>\*</sup> : Mai 2007  Non
- **Existence d'un règlement de service**  Oui, date d'approbation<sup>\*</sup> : 22/06/22  Non

## 1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière et dotée de la personne morale

<sup>\*</sup> Approbation en assemblée délibérante

*Nature du contrat : Pas de Contrat – Gestion en Régie*

- Nom du prestataire : ACQUA PUBLICA
- Date de début de contrat : *Sans Objet*
- Date de fin de contrat initial : *Sans Objet*
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : *Sans Objet*
- Nombre d'avenants et nature des avenants : *Sans Objet*
- Nature exacte de la mission du prestataire : *Sans Objet*

### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **63 206** habitants au 31/12/2022 (62 717 au 31/12/2021).

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **30 519** abonnés au 31/12/2022 (30 224 au 31/12/2021).

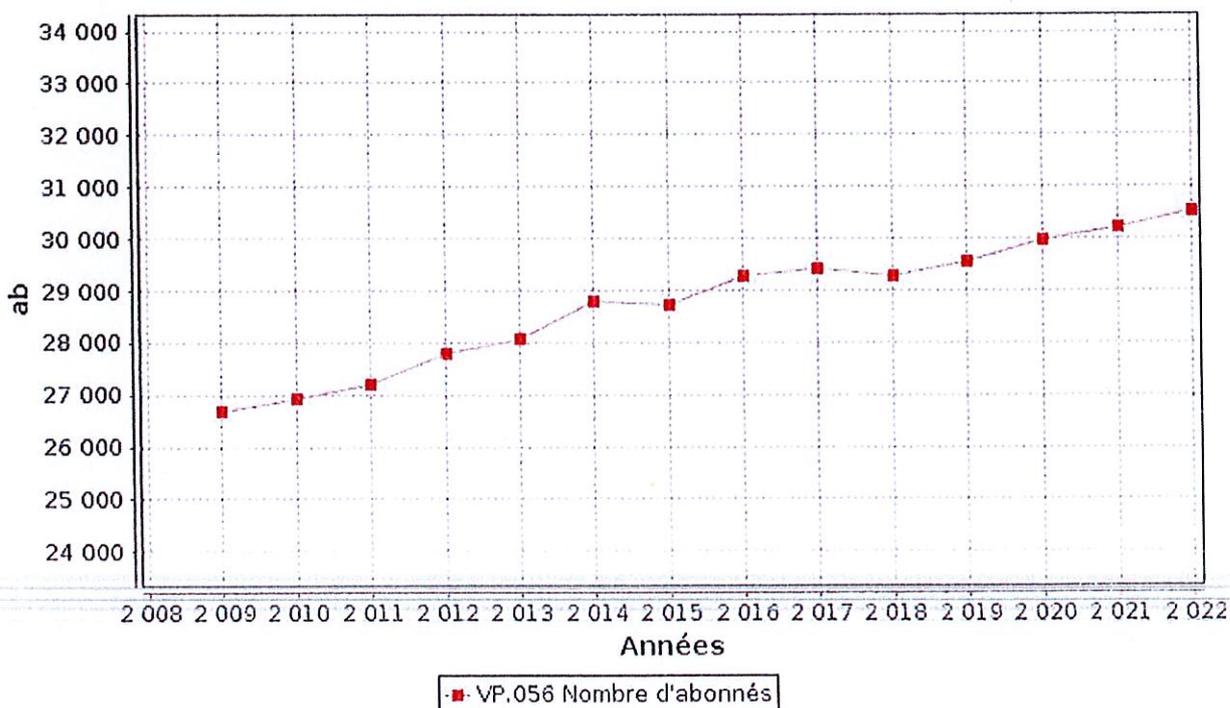
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Bastia	22574	19233	3556	22789	0,95 %
Biguglia					
Furiani	2774	2487	328	2815	1,48 %
San-Martino-di-Lota	1621	1500	136	1636	0,93 %
Santa-Maria-di-Lota	1052	991	66	1057	0,48 %
Ville-di-Pietrabugno	2203	2044	178	2222	0,86 %
<b>Total</b>	<b>30 224</b>	<b>26 255</b>	<b>4 264</b>	<b>30 519</b>	<b>1%</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 30 798.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 151,18 abonnés/km) au 31/12/2022. (149,89 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,07 habitants/abonné au 31/12/2022. (2,08 habitants/abonné au 31/12/2021).

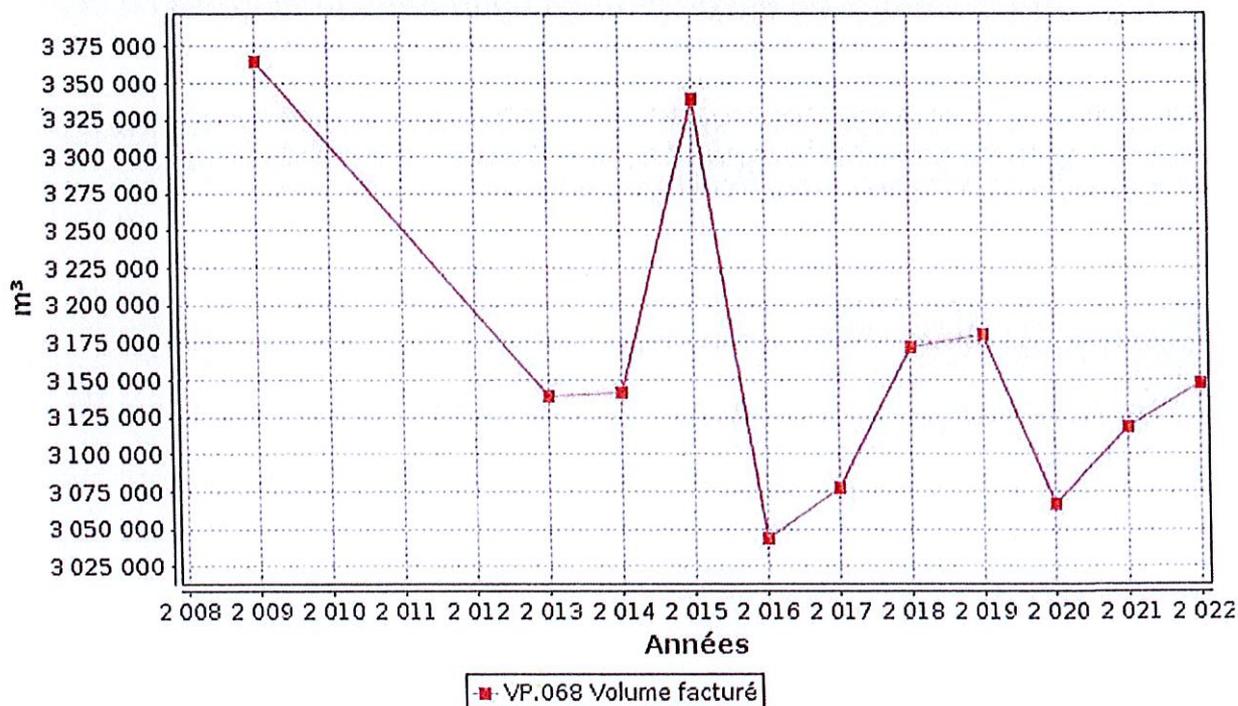


## 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	2 041 830	3 148 003	
Abonnés non domestiques	1 076 740		
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>3 118 570</b>	<b>3 148 003</b>	<b>0,9%</b>

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Commentaire concernant les abonnés non domestiques : En 2021 nous avons considéré (comme cela à toujours été fait) que les commerces, administrations et industries n'étaient pas des abonnés domestiques. Or, après relecture de la définition de ce qu'est un abonné domestique il s'est avéré qu'il fallait intégrer ces abonnés en tant qu'abonnés domestiques.



**1.6. Détail des imports et exports d'effluents**

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes exportés</b>	0	0	
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes importés</b>	0	0	

**1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)**

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 4 au 31/12/2022 (4 au 31/12/2021).

Commentaire :

- Société CASTELLI FRERES : Viandes
- Brasserie LA PIETRA : Bière
- CIB : Boissons
- RONCAGLIA : Blanchisserie

### 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 14,91 km de réseau unitaire hors branchements,
  - 186,96 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 201,87 km (201,64 km au 31/12/2021).

28 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage	
Détecteur de surverse	PR MIOMO PLAGÉ	Sans Objet	
Débitmètre	PR MIOMO CAMPING		
Débitmètre	PR GRISGIONE		
Détecteur de surverse	PR FIOR DI LINU		
Débitmètre	PR PIETRANERA		
Détecteur de surverse	PR PALAGACCIO		
Débitmètre	PR QUAI DES MARTYRS		
Débitmètre	PR VIEUX PORT		
Débitmètre	PR ABATTOIRS		
Débitmètre	PR ARINELLA		
Débitmètre	PR FURIANI 1		
Débitmètre	PR FURIANI 2		
Débitmètre	PR FURIANI STADE		
Débitmètre	PR FURIANI 4		
Débitmètre	PR FURIANI 5		
Détecteur de surverse	PR SAN MARTINO		
Détecteur de surverse	PR VICTORIA		
Débitmètre	DO QUAI DES MARTYRS		
Débitmètre	DO QUAI SUD		
Détecteur de surverse	DO CITADELLE 1		
Débitmètre	DO FICAJOLA		
Détecteur de surverse	DO MAISON VERZURA		
Détecteur de surverse	DO FRONT DE MER		
Débitmètre	DO ARINELLA		
Débitmètre	DO MONTESORO		
Débitmètre	DO AGLIANI		
Débitmètre	DO HOTEL OSTELLA		
Débitmètre	DO HYPER U		↓

## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP BASTIA Sud  
Code Sandre de la station : 060920033001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe) _____											
Date de mise en service DECEMBRE 2013 (version usine redimensionnée)											
Commune d'implantation BASTIA											
Lieu-dit PLAGE DE L'ARINELLA											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup> 124000											
Nombre d'abonnés raccordés 30 519											
Nombre d'habitants raccordés 63 206											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j 2 400											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation <input type="checkbox"/> Déclaration									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>	18,17	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			96,68					
DCO	63,48	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			93,21					
MES	10,96	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			97,37					
NO <sub>3</sub>	0,26	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK	47,08	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			37,76					
NO <sub>2</sub>	0,42	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	37,20	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Pt	0,49	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			94,25					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté (cf : Annexe)									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**Nombre d'Analyses effectuées :**

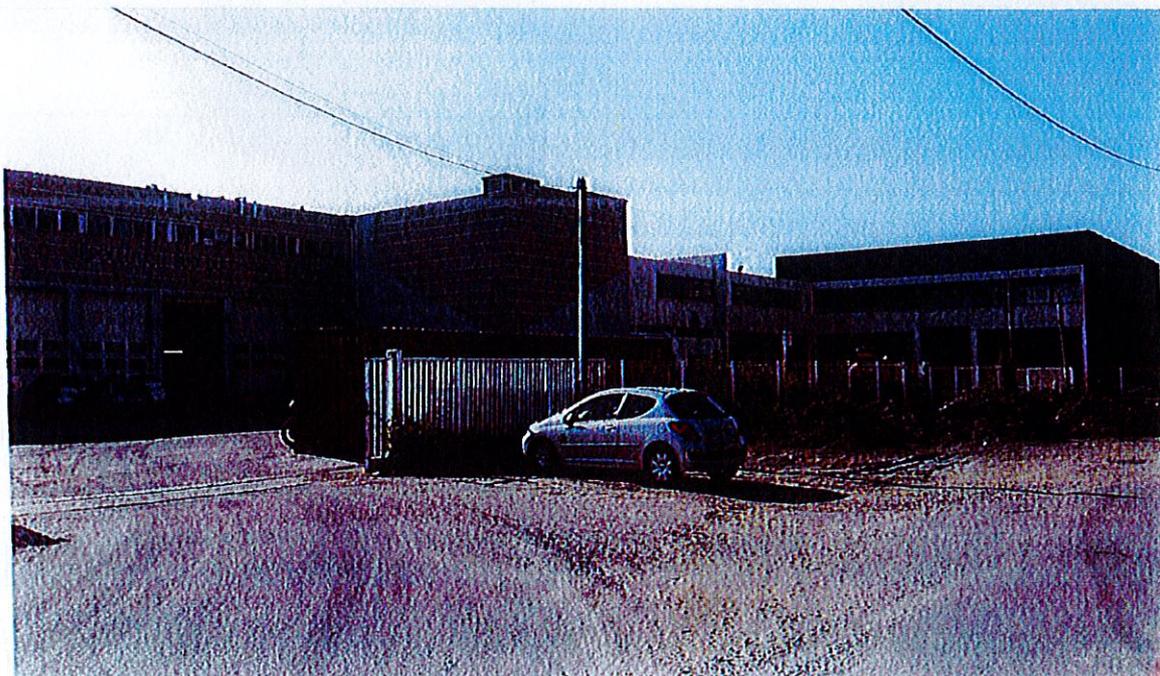
- MES : 156 Analyses – 0 Non-conformité
- DCO : 156 Analyses – 0 Non-conformité
- DBO5 : 104 Analyses – 0 Non-conformité
- Pt : 52 Analyses – 0 Non-conformité
- NTK : 52 Analyses – 0 Non-conformité
- NH4 : 52 Analyses – 0 Non-conformité
- NO2 : 52 Analyses – 0 Non-conformité
- NO3 : 52 Analyses – 0 Non-conformité

**1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)****1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration**

Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
STEP BASTIA Sud (Code Sandre : 060920033001)	1 309	1 375
<b>Total des boues produites</b>	<b>1 309</b>	<b>1 375</b>

**1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration**

Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
STEP BASTIA Sud (Code Sandre : 060920033001)	1 309	1 375
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>1 309</b>	<b>1 375</b>



## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>		
Participation aux frais de branchement		

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Part de la collectivité</b>		
<b>Part fixe (€ HT/an)</b>		
Abonnement <sup>(1)</sup>	29,91 €	29,91 €
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>		
Prix au m <sup>3</sup>	1,513 €/m <sup>3</sup>	2,513 €/m <sup>3</sup>
Autre : .....	___ €	___ €
<b>Taxes et redevances</b>		
<b>Taxes</b>		
Taux de TVA <sup>(2)</sup>	2,1 %	2,1 %
<b>Redevances</b>		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m <sup>3</sup>	0,16 €/m <sup>3</sup>
VNF rejet :	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
Autre : _____	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

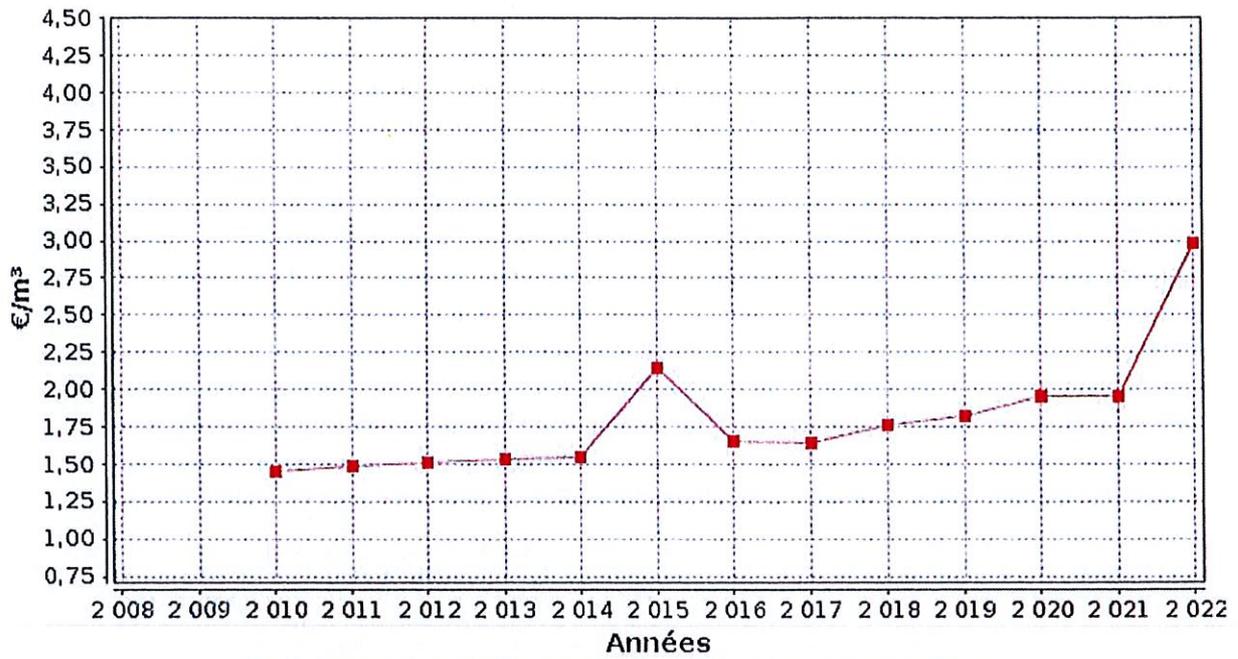
- Délibération du 09/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ effective à compter du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ effective à compter du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ effective à compter du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ fixant la participation aux frais de branchement.

2.2. **Facture d'assainissement type (D204.0)**

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	29,91	29,91	0%
Part proportionnelle	181,56	301,56	66,1%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	211,47	331,47	56,8%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	—	—	—%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	19,20	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	—%
Autre : _____	0,00	0,00	—%
TVA	4,84	7,36	52%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	24,04	26,56	10,5%
<b>Total</b>	<b>235,51</b>	<b>358,03</b>	<b>52%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,96</b>	<b>2,98</b>	<b>52%</b>

**ATTENTION** : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



■ D204.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2022 en €/m³	Prix au 01/01/2023 en €/m³
Bastia	1,513	2,513
Biguglia		
Furiani	1,513	2,513
San-Martino-di-Lota	1,513	2,513
Santa-Maria-di-Lota	1,513	2,513
Ville-di-Pietrabugno	1,513	2,513

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle**
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

---



---



---



---

## 2.3. Recettes

**Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes			
Total autres recettes			
<b>Total des recettes</b>			

**Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :**

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	5 541 943	5 742 119	3,61 %
<i>dont abonnements</i>	894 223	908 736	1,62 %
Redevance eaux usées usage non domestique	<i>Sans Objet</i>	<i>Sans Objet</i>	<i>Sans Objet</i>
<i>dont abonnements</i>	<i>Sans Objet</i>	<i>Sans Objet</i>	<i>Sans Objet</i>
Recette pour boues et effluents importés	<i>Sans Objet</i>	<i>Sans Objet</i>	<i>Sans Objet</i>
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	<i>Sans Objet</i>	<i>Sans Objet</i>	<i>Sans Objet</i>
Total recettes de facturation	5 541 943	5 742 119	3,61 %
Recettes liées aux travaux	38 285	52 880	38,12 %
Produits accessoires	610 755	358 774	-41,26 %
Total autres recettes	649 040	411 654	-36,57 %
<b>Total des recettes</b>	<b>6 190 983</b>	<b>6 153 773</b>	<b>-0,60 %</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 5 742 118 € (6 190 983 au 31/12/2021).

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif* (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminés à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,09% des 30 798 abonnés potentiels (99,05% pour 2021).

#### 3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux* (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	70%	12
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	100%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>95</b>

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 95 pour l'exercice 2022 (95 pour 2021).

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
STEP BASTIA Sud	5 145	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2021).

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
STEP BASTIA Sud	5 145	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2021).

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
STEP BASTIA Sud	5 145	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2021).

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP BASTIA Sud :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1 375
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1 375

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation =  $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2021).

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2022, 3 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de débordement des effluents est de 0,047 pour 1000 habitants (0,048 en 2021).

### 3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2022 : 4

Commentaire :

- Rond-Point NOVELTY : La résorption de ce point noir dépend de la réalisation des travaux de dévoiement du réseau assainissement présent dans la galerie souterraine du Ruisseau du FANGO prévu à partir de 2024.
- Quai des Zéphyr
- Rempart de la Citadelle de BASTIA
- Ouvrage de mise en charge situé à proximité de la plage de FICAJOLA sur la route du Front de Mer de BASTIA

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le nombre de points noirs est de 2 par 100 km de réseau (3,5 en 2021).

### 3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou

renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2021	2021	2021	2022
Linéaire renouvelé en km					0,03

Au cours des 5 dernières exercices, 0,53 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,05% (0,29% en 2021).

### 3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EI)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2022	Nombre de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2021	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022
STEP BASTIA Sud	156	156	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO<sub>5</sub> arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2021).

### 3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2021	Exercice 2022
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 120 (120 en 2021).

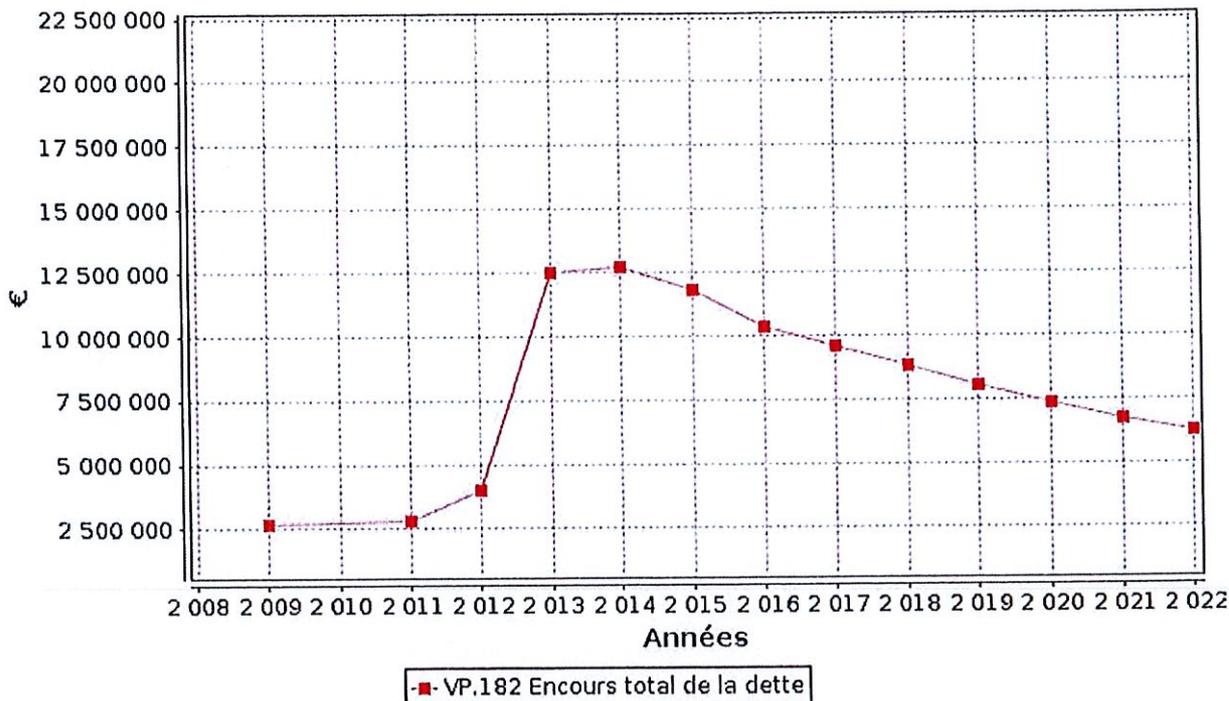
### 3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	6 736 514	6 215 352
Épargne brute annuelle en € Commentaire : L'épargne brute annuelle au titre de l'exercice 2022 est négatif, compte tenu de l'inscription d'opérations budgétaires de régularisation de dépenses de fonctionnement obligatoires antérieures. En conséquence les charges ont dépassé largement les produits (soit -4784018 €)	936 870	-4 784 018
Durée d'extinction de la dette en années	7,2	—



### 3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	Exercice SNMinus1.year	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	509 953	577 374
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	5 860 313	6 753 148
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2021	8,7	8,55

### 3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 15

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de réclamations est de 0,49 pour 1000 abonnés (0,33 en 2021).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	436 237	637 457
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		6 736 514	6 215 352
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	611 243	521 163
	en intérêts	262 846	241 869

### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de 91095 € (81 829 € en 2021).

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Automates BASTIA SUD	340 000	

#### 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



OPERATIONS	Lieu de réalisation	2022	2023	2024	Total	Co-financements publics
Dévoisement réseau ASST- Fango (AMO)	Bastia Fango	77 947€			77 947€	
Dévoisement réseau ASST - Fango (MO, études et schéma directeur)	Bastia Fango	312 500€	468 750€	468 750€	1 250 000€	80% 1 000 000€ Etat PTIC ?
Dévoisement réseau assainissement – Fango travaux	Bastia Fango		3 100 000€	3 100 000€	6 200 000€	80% 4 960 000€ Etat PTIC ?
Mise aux normes techniques et réglementaires - Dessableur « A rinella »	Bastia – route du front de mer	75 000€	75 000€		150 000€	
Acquisition bennes à boue	STEP Bastia	50 000€	50 000€	50 000€	200 000€	
<b>Total :</b>		<b>515 447€</b>	<b>3 693 750€</b>	<b>3 618 750€</b>	<b>7 877 947€</b>	<b>5 960 000€</b>

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu  demandes d'abandon de créance et en a accordé . 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité (Les abandons de créances en assainissement sont consolidés et intégrés au budget eau potable.), soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2022 (0 €/m<sup>3</sup> en 2021).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

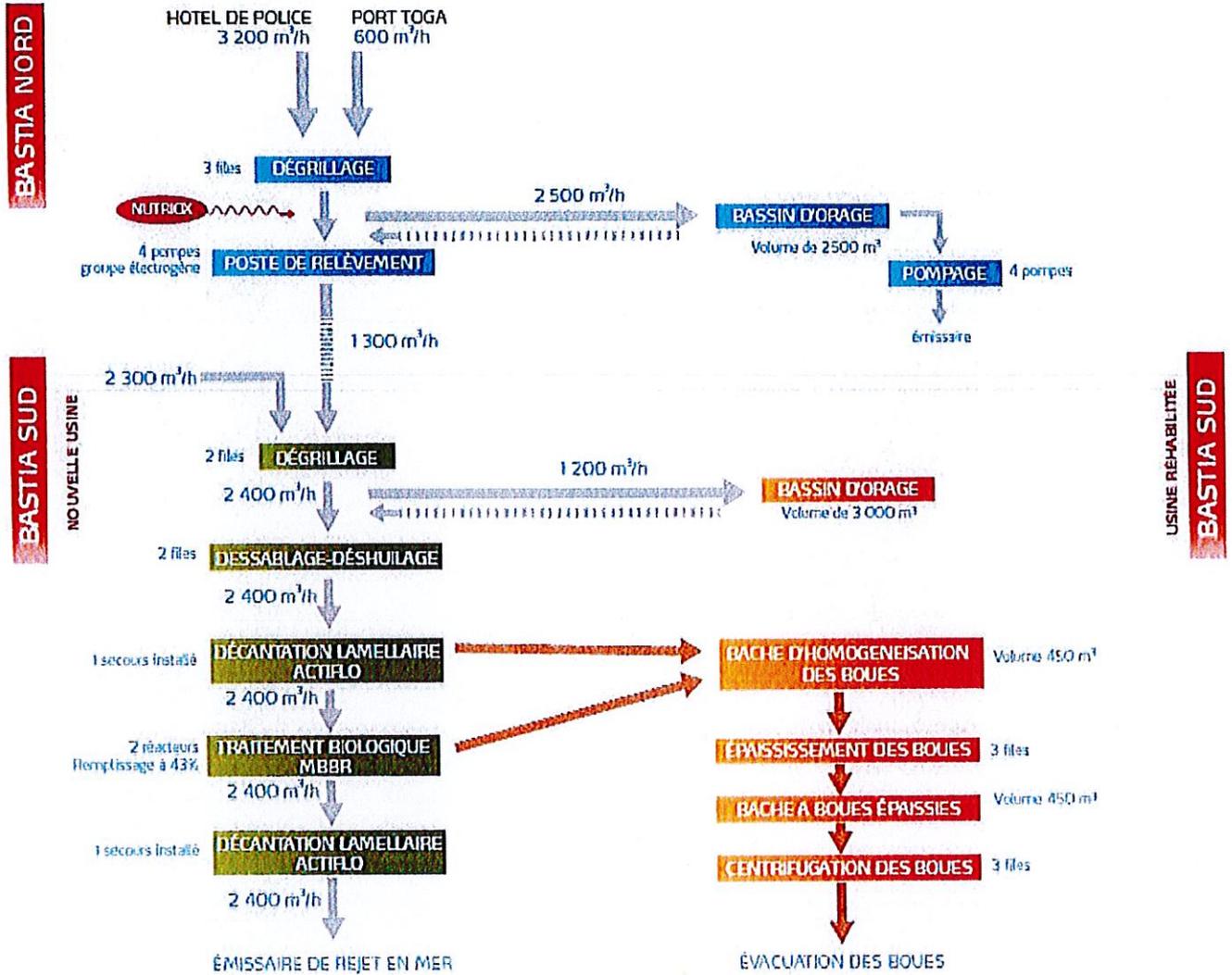
Bénéficiaire	Montant en €
<i>Sans Objet</i>	

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	Valeur 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	62 717	63 206
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4	4
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	1 309	1 375
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	1,96	2,98
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,05%	99,09%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	95	95
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,048	0,047
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	3,5	2
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,29%	0,05%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	120	120
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	7,2	
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	8,7%	8,55%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,33	0,49

ANNEXE

Filière de traitement



• Bilan des charges entrantes et rejetées par l'ouvrage

STATION DEPURATION DE BASTIA SUD - BILAN ANNUEL 2022

Prelevement	Point de prélèvement	Unité	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne	Rend	Rend
MES	Entrée station	Kg/j	3926,13	34217,8	3798,04	4066,91	3282,38	3493,20	3881,71	3883,33	3999,09	3380,75	4080,05	5347,38	3881,24	5787,59	3282,38
	Sortie station	Kg/j	67,74	66,21	74,88	70,42	92,82	120,17	150,74	119,38	131,59	98,99	106,49	90,98	100,09	150,74	64,21
	Rendement	%	98,27%	98,07%	98,03%	98,28%	97,15%	95,28%	95,05%	95,51%	95,71%	97,07%	97,37%	98,27%	97,37%	98,27%	98,10%
OCO	Entrée station	Kg/j	881,27	9083,76	8422,88	9251,42	8640,63	9021,74	8382,06	8122,82	8133,57	7419,16	8084,81	10120,46	8634,94	1038,46	7419,16
	Sortie station	Kg/j	587,86	539,55	572,89	559,61	618,75	670,08	581,95	581,63	614,59	495,74	579,88	661,31	594,54	670,08	495,74
	Rendement	%	92,71%	94,07%	92,22%	93,95%	92,48%	92,57%	91,30%	92,85%	92,44%	93,30%	92,83%	93,47%	92,31%	94,07%	92,44%
DBO5	Entrée station	Kg/j	5861,73	5322,72	4680,94	5587,64	5088,03	5188,84	4825,72	4884,57	4584,07	4408,79	4863,72	7120,16	5444,74	7720,16	4408,79
	Sortie station	Kg/j	172,20	151,67	172,20	145,12	178,67	221,94	128,43	185,76	133,25	145,88	165,22	219,84	169,81	221,94	128,43
	Rendement	%	95,78%	97,15%	95,32%	97,40%	95,47%	95,99%	97,40%	95,97%	97,07%	95,71%	96,03%	95,91%	94,60%	97,40%	94,60%
NTR	Entrée station	Kg/j	716,12	753,89	638,86	836,74	624,99	673,91	668,31	665,71	839,58	616,68	724,77	737,16	707,85	839,58	616,68
	Sortie station	Kg/j	383,89	454,87	388,32	444,80	581,27	377,22	330,83	423,82	444,51	425,46	448,44	388,88	437,82	542,89	330,83
	Rendement	%	18,48%	39,58%	39,22%	48,84%	19,46%	44,02%	47,23%	36,34%	47,05%	29,30%	38,13%	47,29%	37,76%	47,29%	18,48%
PI	Entrée station	Kg/j	63,96	63,99	66,61	119,69	80,08	86,53	77,15	77,91	81,43	70,03	80,18	86,50	80,41	119,69	80,41
	Sortie station	Kg/j	3,12	2,46	2,74	4,09	5,34	9,26	5,09	7,51	4,44	3,72	4,60	2,34	4,82	3,72	2,34
	Rendement	%	95,51%	96,42%	95,91%	96,66%	92,54%	88,30%	91,57%	90,36%	94,53%	94,69%	94,26%	97,29%	94,26%	97,29%	88,30%